Image not found or type unknown

Droit d'auteur activité bénévole graphiste

Par **Adlsr**, le **30/06/2021** à **16:03**

Bonjour,

J’ai travaillé bénévolement pour un candidat aux élections municipales, à ce titre j’ai conçu une identité visuelle complète (logo, programme, flyers, tracts, circulaire etc.) aucun contrat n’a été signé, aucune cession de droit n’a été signée non plus, dois-je en déduire que je suis dans mon bon droit si je lui demande de ne plus utiliser mon travail ?

En vaut-il de même pour la prise de photo effectuée dans le cadre de cette activité bénévole ?

Quel document lui envoyer à signé pour avoir une trace de son engagement à ne plus utiliser mon travail ?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés